



Kanton Bern
Canton de Berne

BIZ Berufsberatungs- und Informationszentren
OP Centres d'orientation professionnelle

Prestations pour adultes

Il n'est jamais trop tard ! Diplômes professionnels pour adultes



Il n'est jamais trop tard!
Diplômes professionnels pour adultes

Impressum

OP Centres d'orientation professionnelle, OP Tramelan
Service spécialisé des diplômes professionnels pour adultes
Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, op-tramelan@be.ch

11/2024

Mot d'introduction de Barbara Gisi	4
1 Graphique Diplômes professionnels pour adultes	6
2 Admission directe à l'examen de fin d'apprentissage	8
3 Validation des acquis de l'expérience	10
4 Formation professionnelle initiale raccourcie	14
5 Formation professionnelle initiale ordinaire	16
6 Autres voies et possibilités	18
7 Étapes vers le diplôme professionnel	19
8 Financement	19
9 Avantages pour les employé·e·s et les employeurs	20
10 En résumé	22
11 Questions?	23

Il n'est jamais trop tard !

Ce vieil adage vaut aussi pour l'obtention d'un diplôme professionnel reconnu. Même à l'âge adulte, vous pouvez obtenir un certificat fédéral de capacité ou une attestation de formation professionnelle.

Être titulaire d'un diplôme professionnel reconnu offre de nombreux avantages : cela vous permet d'améliorer votre attractivité sur le marché du travail, d'accéder à différentes formations continues et, en général, d'avoir un meilleur revenu.

Vous pouvez obtenir un diplôme professionnel reconnu de différentes manières. Il existe certainement une voie qui correspond à vos besoins et à votre situation. Des spécialistes vous aident à trouver la voie qui vous convient et à vous lancer.

Peut-être n'avez-vous pas eu jusqu'à présent l'occasion de réaliser une formation professionnelle initiale (apprentissage) ou peut-être exercez-vous déjà un tout autre métier. Osez faire le premier pas sur la voie du diplôme professionnel et renseignez-vous ! Le jeu en vaut la chandelle.

Je vous souhaite plein succès dans votre parcours professionnel.



Barbara Claire Gisi
Cheffe de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
du canton de Berne



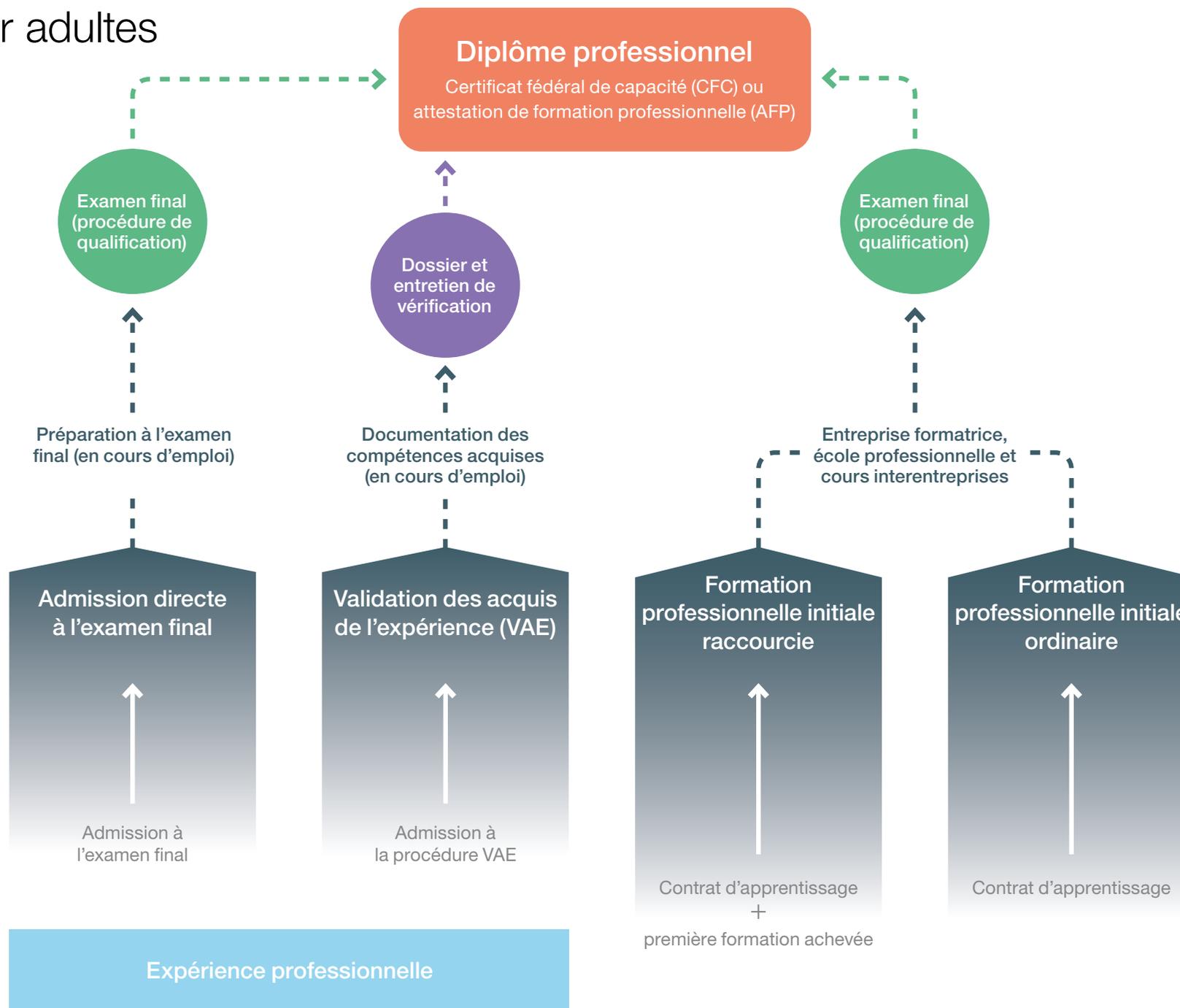
ASFL SVEB

überbetrieblich
Praxisarbeitsb
ASFL SVEB

ASFL SVEB

1

Diplômes professionnels pour adultes



2

Admission directe à l'examen final

Si vous disposez déjà d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans la profession visée, vous avez la possibilité de vous préparer de manière autonome à l'examen final et de le passer de façon indépendante. Cette voie a pour avantage de vous permettre d'obtenir le diplôme en cours d'emploi.

En principe, vous êtes libre de décider de la manière dont vous souhaitez vous préparer à l'examen final. Plusieurs possibilités se présentent à vous. La plupart des personnes fréquentent des cours de préparation afin d'augmenter leurs chances de réussite. Dans certains métiers où le diplôme professionnel pour adultes est très fréquent, des cours de préparation s'adressant spécialement à ce public sont proposés. Dans toutes les professions, vous avez la possibilité de suivre les cours de l'école professionnelle ainsi que les cours interentreprises avec les jeunes apprenties et apprentis dans des classes ordinaires.

« En tant que chef d'entreprise, je n'avais pas beaucoup de temps. Pouvoir obtenir le diplôme selon les conditions prévues par l'article 32 OFPr était donc parfait pour moi. L'apprentissage a été très intense, mais aujourd'hui, j'ai toutes les connaissances nécessaires pour agir de manière professionnelle. »

Matthias K., 43 ans, boulanger-pâtissier CFC, admission directe à l'examen final

« Au début j'ai dû m'habituer au rythme entre le travail, l'école et les devoirs. Pendant deux années intenses, j'ai pu approfondir mes compétences et en acquérir de nouvelles. Avec l'obtention du CFC, j'ai gagné en attractivité sur le marché du travail. »

Martin S., 33 ans, logisticien CFC, admission directe à l'examen final

Prérequis

- Au moins cinq années d'expérience professionnelle (art. 32 OFPr; RS 412.101)
- Expérience spécifique à la profession selon l'ordonnance de formation du métier visé (www.becc.admin.ch/becc/public/bvz)
- Décision d'admission par le canton de domicile et confirmation de délégation par le canton en charge de la procédure
- Emploi dans la profession visée
- Connaissances du français de niveau B1 au moins pour le CFC (pour les formations initiales en quatre ans et le CFC d'employé-e de commerce: B2), A2 pour l'AFP
- Capacité d'organisation, autonomie et endurance

Professions possibles

En principe, possible dans toutes les professions.

Bon à savoir

- Vous pouvez vous préparer à la procédure de qualification en cours d'emploi. Dès la planification, vous déterminez l'année lors de laquelle vous souhaitez passer l'examen final.
- Le fait de suivre les cours à l'école professionnelle ne permet toutefois pas d'obtenir une note d'expérience.

Coûts pour les personnes domiciliées dans le canton de Berne

- Si vous n'êtes pas encore titulaire d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale en 3 ou 4 ans, école moyenne), la fréquentation des cours en école professionnelle est gratuite (hors frais de transport et de matériel, frais d'utilisation des logiciels et cours interentreprises).
- Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale en 3 ou 4 ans, école moyenne), des frais vous sont facturés si vous fréquentez les cours en école professionnelle. Par exemple, vous devez payer un montant de 300 francs par semestre dans une école professionnelle bernoise. À cela viennent s'ajouter les frais de transport et de matériel, les frais d'utilisation des logiciels et les cours interentreprises.

Prochaines étapes vers le diplôme professionnel:

■ Réunir des informations détaillées sur la procédure en assistant à une séance d'information sur les diplômes professionnels pour adultes en vous inscrivant sur www.be.ch/dpa > séance d'information ou en prenant rendez-vous pour un entretien personnalisé à l'OP

■ Déposer une demande d'admission à la procédure de qualification en vertu de l'article 32 OFPr. Pour plus d'informations: www.be.ch/dpa > Accès direct à l'examen de fin d'apprentissage

■ Effectuer la préparation prévue et réussir la procédure de qualification (examen final)

3

Validation des acquis de l'expérience

Si vous disposez déjà d'une grande expérience dans la profession visée, vous pouvez, dans quelques métiers, documenter cette expérience et vos compétences dans un dossier afin de les faire valider.

Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, vous réunissez dans un dossier les documents attestant de votre expérience et de vos compétences opérationnelles. Le dossier sera alors examiné par des expertes et experts, qui valideront les compétences acquises. Vous avez ensuite la possibilité de combler les lacunes de façon ciblée en suivant une formation complémentaire. Dès que vous remplissez tous les critères en matière de compétences professionnelles et de culture générale, votre canton de domicile vous octroie le diplôme professionnel reconnu au niveau national.

« Malgré mon expérience professionnelle, une petite voix me disait toujours : ‹ Tu n'as rien appris. ›. Avec le diplôme professionnel, j'ai une tout autre estime de mes capacités. Aujourd'hui, je réponds volontiers aux questions sur le métier que j'ai appris »

Bernhard K., 43 ans, mécanicien de production CFC, validation des acquis de l'expérience

« La procédure de validation m'a donné goût à l'apprentissage et m'a montré de nouvelles perspectives. Ainsi, j'ai pris mon courage à deux mains et ai réalisé mon rêve de petite fille, en tant que femme indépendante. Le CFC m'a ouvert les portes de l'école supérieure. »

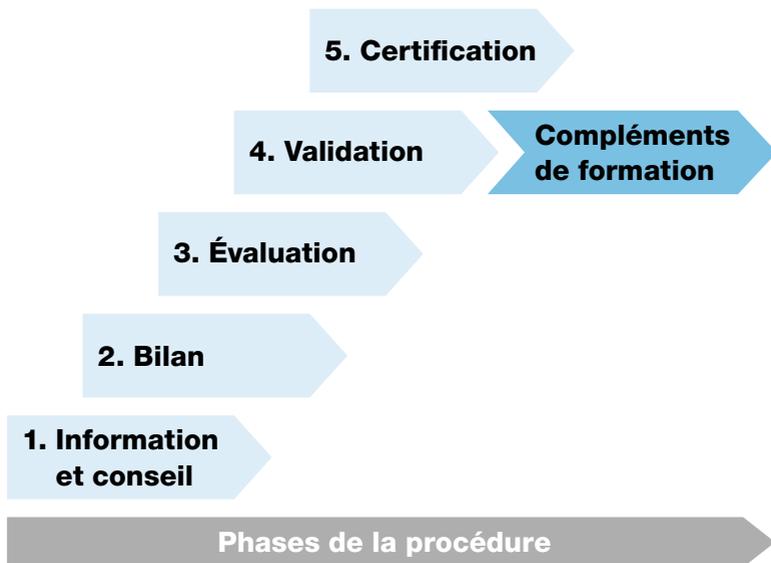
Tamara K., 39 ans, cuisinière CFC, validation des acquis de l'expérience

Procédure

La procédure de validation se compose de cinq étapes :

1. **Information et conseil** : vous réunissez des informations détaillées sur la procédure (lors d'une séance d'information ou en vous inscrivant à une consultation personnalisée à l'OP).
2. **Bilan** : vous élaborez votre dossier personnel qui fait état de l'ensemble de vos compétences professionnelles. Des spécialistes vous accompagnent dans votre démarche.
3. **Évaluation** : des expertes et experts évaluent votre dossier et comparent vos compétences avec celles figurant dans le profil de qualification de la profession visée.
4. **Validation** : l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne vous délivre une attestation mentionnant les compétences professionnelles reconnues comme acquises. Si certaines des compétences font encore défaut, vous avez la possibilité de les acquérir a posteriori.
5. **Certification** : lorsque vous avez pu justifier de l'ensemble des compétences professionnelles nécessaires, vous obtenez le certificat fédéral de capacité. Ce titre est identique à celui qui aurait été obtenu par le biais d'une formation professionnelle ordinaire.

Des spécialistes vous accompagnent dans ce processus et se tiennent à votre disposition en cas de besoin.



Prérequis

- Au moins cinq années d'expérience professionnelle (art. 32 OFFPr)
- Expérience spécifique à la profession selon l'ordonnance de formation du métier visé (www.becc.admin.ch/becc/public/bvz)
- Décision d'admission par le canton de domicile et confirmation de délégation par le canton en charge de la procédure
- Être en emploi dans la profession visée est recommandé, voire obligatoire dans certains métiers
- Connaissances du français de niveau B1 au moins, voire B2 dans certaines professions, et capacité à s'exprimer à l'écrit dans cette langue
- Capacité d'organisation, autonomie, capacité de réflexion et résilience

Professions possibles

Actuellement, la procédure de validation est possible dans certaines professions seulement. En fonction du métier, il se peut que la procédure soit proposée dans un autre canton. Vous trouverez une vue d'ensemble des professions proposées et des cantons en charge de la procédure ici : www.orientation.ch/vae. Les procédures de validation proposées dans le canton de Berne sont aussi accessibles aux personnes qui ont leur domicile dans un autre canton.

La procédure de validation est possible dans le canton de Berne en langue française dans les professions suivantes :

- Assistant-e socio-éducatif-ve CFC
- Mécanicien-ne de production CFC

Bon à savoir

La durée de la procédure de validation peut varier et dépend en principe des éléments suivants :

- formation antérieure,
- étendue de l'expérience professionnelle,
- capacité à s'organiser de façon autonome,
- temps investi dans l'élaboration du dossier.

Coûts

- Si vous résidez dans le canton de Berne, la procédure de validation est gratuite (hors frais de transport et de matériel, frais d'utilisation des logiciels).
- Si vous résidez en dehors du canton de Berne, la répartition des frais de la procédure de validation est déterminée par votre canton de domicile.

Prochaines étapes vers le diplôme professionnel:

- Contrôler que tous les prérequis sont remplis
- Assister à une séance d'information sur les diplômes professionnels pour adultes en vous inscrivant sur www.be.ch/dpa > séance d'information ou prendre rendez-vous pour un entretien personnalisé à l'OP
- Personnes domiciliées hors du canton de Berne: demander la délégation et la garantie de prise en charge auprès du canton de domicile
- Faire une demande d'admission; les informations nécessaires vous seront données lors de la séance d'information ou de l'entretien personnalisé à l'OP
- Participer aux séances d'accompagnement et documenter dans un dossier les compétences déjà acquises
- Préparer le dossier et le remettre
- Participer à l'entretien de vérification avec les expert-e-s
- Si nécessaire, se présenter à une évaluation complémentaire, par exemple sous forme de mise en pratique chez l'employeur
- Si besoin, combler les lacunes en suivant des formations complémentaires

4

Formation professionnelle initiale raccourcie

Si vous avez déjà réalisé une formation professionnelle initiale ou une formation en école moyenne, vous pouvez effectuer une formation raccourcie à certaines conditions.

La demande de formation raccourcie doit être convenue avec l'entreprise formatrice et doit être autorisée par les instances cantonales. Vous effectuez votre formation professionnelle initiale dans une entreprise formatrice et suivez les cours dans une école professionnelle ainsi que des cours interentreprises, le tout sur une durée généralement raccourcie d'un an. À la fin de votre formation, vous passez le même examen final que les personnes qui suivent la formation professionnelle initiale ordinaire. En fonction de vos formations antérieures, vous pouvez être dispensé-e d'une partie des cours et/ou d'un domaine de qualification (par exemple la culture générale, dans la majorité des cas).

Pour **assistant-e en soins et santé communautaire**, il existe dans le canton de Berne un autre modèle de formation raccourcie pour les adultes. Le service spécialisé des diplômes professionnels pour adultes de l'OP Tramelan vous renseignera volontiers à ce sujet.

« L'apprentissage raccourci d'ASSC m'a fait progresser sur les plans professionnel et personnel. J'ai trouvé ma vocation et vais maintenant aller en école supérieure. »

Mai B., 24 ans, assistante en soins et santé communautaire CFC, formation professionnelle initiale raccourcie

Prérequis

- Contrat d'apprentissage signé
- Formation antérieure / connaissances préliminaires
- Connaissances du français de niveau B1 au moins

Professions possibles

La formation professionnelle initiale raccourcie est possible dans toutes les professions.

Bon à savoir

- **Lieux d'apprentissage**: il est essentiel que les trois lieux d'apprentissage (entreprise, école et lieu des cours interentreprises) soient coordonnés. Les adaptations concernant la durée ou le programme de la formation professionnelle initiale ne sont possibles qu'à certaines conditions et sur demande de l'entreprise formatrice. C'est l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle qui prend les décisions finales en la matière.
- **Prolongation**: s'il s'avère, durant la formation professionnelle initiale raccourcie, que le temps à disposition ne suffit pas à la personne en formation pour acquérir les compétences nécessaires, la durée de la formation peut être prolongée d'une année.

- **Salaire**: le salaire d'apprenti-e n'est pas déterminé de façon fixe. La plupart des organisations du monde du travail élaborent des recommandations salariales pour les apprenties et apprentis, mais celles-ci font l'objet de négociations. Les entreprises formatrices sont libres d'indemniser les adultes en fonction de leur expérience et de leurs compétences.

Coûts

Aucun: les coûts liés à la fréquentation de l'école professionnelle (frais de déplacement, logement, repas, matériel scolaire) sont réglés dans le contrat d'apprentissage. Les coûts des cours interentreprises sont pris en charge par l'entreprise formatrice.

Prochaines étapes vers le diplôme professionnel

- Clarifier auprès de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle si les conditions sont remplies en matière d'expérience professionnelle et de culture générale
- Chercher une place d'apprentissage et signer le contrat d'apprentissage: www.orientation.ch/apprentissage
- Réaliser l'apprentissage raccourci et réussir la procédure de qualification (examen final)

5

Formation professionnelle initiale ordinaire

Vous avez peu, voire aucune, expérience professionnelle dans la profession visée. Vous appréciez la structure claire d'un apprentissage dont le cadre est compatible avec votre situation. En outre, vous pouvez vous imaginer fréquenter l'école professionnelle avec des jeunes apprenties et apprentis.

Vous effectuez votre formation professionnelle initiale en deux ans (attestation fédérale de formation professionnelle [AFP]) ou en trois ou quatre ans (certificat fédéral de capacité [CFC]) dans une entreprise formatrice ou dans une institution de formation titulaire d'une autorisation du canton pour former des apprenties et apprentis. En outre, vous suivez l'enseignement professionnel et de culture générale dans une école professionnelle ainsi que des cours interentreprises. Votre formation professionnelle initiale s'achève par un examen final.

« Seules les personnes qui ont le courage de faire un pas en arrière pour faire ensuite un bond en avant sont capables de faire un deuxième apprentissage. Mon deuxième diplôme m'offre la sécurité, sans crainte de l'avenir, et une base solide. »

Sascha B., 32 ans, employé de commerce CFC, formation professionnelle initiale ordinaire

Prérequis

- Scolarité obligatoire achevée ou qualification équivalente
- Contrat d'apprentissage signé
- Connaissances du français de niveau B1 au moins pour le CFC, A2 pour l'AFP

Professions possibles

La formation professionnelle initiale est possible dans toutes les professions.

Bon à savoir

- **Salaire**: le salaire d'apprenti-e n'est généralement pas déterminé de façon fixe (à l'exception des professions avec convention collectives de travail incluant les apprenti-e-s). La plupart des organisations du monde du travail élaborent des recommandations salariales pour les apprenties et apprentis, mais celles-ci font l'objet de négociations. Les entreprises formatrices sont libres d'indemniser les adultes en fonction de leur expérience et de leurs compétences.

- **Lieux d'apprentissage**: les adaptations concernant la durée ou le programme de la formation professionnelle initiale ne sont possibles qu'à certaines conditions et sur demande de l'entreprise formatrice. Il est essentiel que les trois lieux d'apprentissage (entreprise, école et lieu des cours interentreprises) soient coordonnés. C'est l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle qui prend les décisions finales en la matière.

Coûts

Aucun: les coûts liés à la fréquentation de l'école professionnelle (frais de déplacement, logement, repas, matériel scolaire) sont réglés dans le contrat d'apprentissage. Les coûts des cours interentreprises sont pris en charge par l'entreprise formatrice.

Prochaines étapes vers le diplôme professionnel

- Chercher une place d'apprentissage et signer le contrat d'apprentissage: www.orientation.ch/apprentissage
- Réaliser l'apprentissage et réussir la procédure de qualification (examen final)

6

Autres voies et possibilités

Différents métiers et domaines professionnels proposent d'autres voies qu'il vaut la peine d'envisager. Pour plus d'informations : www.orientation.ch.

- **Autre procédure de qualification :** en Suisse Romande, certaines professions permettent aux adultes de passer les examens de la procédure de qualification de façon différente. Dans la région Berne francophone, il existe des formations modulaires pour adultes dans le domaine de l'horlogerie et celui de la mécanique. (voir tableau ci-dessous)
- **Formation professionnelle supérieure :** dans certains domaines professionnels, les personnes qui n'ont pas de formation du degré secondaire II ont toutefois accès aux examens professionnels fédéraux (EP) et aux examens professionnels fédéraux supérieurs, à la condition de posséder une expérience professionnelle de plusieurs années dans leur domaine.
- **Formations continues :** dans certains cas, des formations continues spécifiques au secteur professionnel sont aussi une possibilité pour accéder plus facilement et de façon ciblée au marché du travail.

Formation modulaire	Horlogerie	Mécanique
Modules	<ul style="list-style-type: none"> - Base - Assemblage - Posage-emboîtement - Achevage-réglage (AFP) - Terminal (CFC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Base en mécanique - Praticien-ne en mécanique (AFP) - Mécanicien-ne de production (CFC)
Durée de la formation	1 an: Certificat « Module de base » +2 ans: AFP +3 ans: CFC	1 an: Certificat « Base en mécanique » +2 ans: AFP +1.5 ans: CFC
Lieux de la formation	Tramelan: CIP Le Locle: CIFOM Genève: Ifage Morteau: Greta	Tramelan: CIP Technologie
Compétence de base	Français (min. A2) Mathématiques	
Conditions d'admission	20 ans révolus	

Étapes vers le diplôme professionnel

7

Si les obstacles sont encore trop importants pour vous lancer dans une nouvelle voie, il existe des possibilités vous permettant de vous préparer progressivement à un diplôme professionnel. Par exemple, vous pouvez

suivre des cours de compétences de base (langues, mathématiques, technologies de l'information et de la communication) proposés par différents prestataires.

8

Financement

Se lancer sur la voie du diplôme professionnel génère des frais directs et indirects. Parmi les frais directs, on compte par exemple les coûts liés à la fréquentation de l'école professionnelle et des cours interentreprises. Il est pertinent de se renseigner au préalable sur la part que le canton prend éventuellement en charge. En outre, une formation peut avoir des frais indirects sous la forme d'un revenu réduit et peut entraîner des difficultés financières pour certaines personnes. Là aussi, il convient de clarifier les possibilités de financement, par exemple :

- économies personnelles ou soutien par les proches
- prestations de l'employeur ou de certaines branches
- bourses et prêts
- mesures financées par l'assurance-chômage et l'aide sociale
- soutien par d'autres institutions ou assurances

Avantages pour les employé·e·s et les employeurs

Un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral peut vous apporter divers avantages en tant qu'employé·e :

- **Confirmation de vos compétences** : vous prouvez à vos employeurs, à vos proches et à vous-même que vous avez acquis les compétences requises.
- **Amélioration de vos chances sur le marché du travail** : vous réduisez le risque d'être au chômage, tout en améliorant votre attractivité sur le marché de l'emploi.
- **Amélioration des prétentions salariales** : vous favorisez vos chances de recevoir un salaire plus élevé.
- **Accès à la formation continue** : de nombreuses possibilités de formation continue s'ouvrent à vous, notamment dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.

Pour les employeurs aussi, les employé·e·s titulaires d'un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral présentent des atouts essentiels :

- **Personnel qualifié compétent** : la qualification des employé·e·s est précieuse pour l'entreprise. Des employé·e·s bien formé·e·s contribuent à l'efficacité, à la compétitivité et à la qualité de l'entreprise.
- **Loyauté et motivation** : le soutien de l'entreprise dans l'obtention d'un diplôme professionnel augmente la motivation des employé·e·s et renforce leur lien avec l'entreprise à long terme.
- **Réputation et attractivité** : avec une stratégie active de développement du personnel, l'entreprise peut exprimer son estime pour ses employé·e·s, ce qui augmente son attractivité en tant qu'employeur.

Les employeurs peuvent soutenir leurs employées et employés de différentes façons :

- **Informier** : souvent, les personnes ne savent pas qu'elles ont la possibilité d'obtenir un diplôme professionnel.
- **Encourager et accompagner** : les personnes qui n'ont pas de diplôme ne sont parfois pas certaines d'être capables de décrocher un diplôme professionnel. Les encourager et les soutenir dans leur processus de qualification peut les motiver et contribue au succès final.
- **Optimiser les conditions de travail** : adapter la planification du travail et/ou réduire le degré d'occupation (pour les solutions sans contrat d'apprentissage), permet aux employées et employés de suivre des cours. Un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins crée une base solide et correspond aussi à l'expérience et aux compétences que ces personnes apportent à l'entreprise.



Dans toutes les formations professionnelles initiales, les adultes aussi ont la possibilité d'obtenir un diplôme professionnel reconnu, sous la forme d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation de formation professionnelle (AFP).

La voie la plus adaptée pour vous dépend de vos qualités, de votre expérience et de votre situation. Cette brochure vous donne une vue d'ensemble des possibilités qui s'offrent à vous ainsi que des conditions requises.

Admission directe à l'examen de fin d'apprentissage

Grâce à votre expérience professionnelle et suite à une préparation personnelle, vous obtenez en cours d'emploi un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral à l'issue d'un examen final.

Validation des acquis de l'expérience

Vous documentez les compétences acquises dans le cadre de votre expérience professionnelle et recevez un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral après examen et validation de votre dossier.

Formation professionnelle initiale raccourcie

Titulaire d'un diplôme professionnel ou d'une école moyenne, vous effectuez un apprentissage raccourci et obtenez un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral à l'issue d'un examen final.

Formation professionnelle initiale ordinaire

Vous effectuez un apprentissage ordinaire dans la profession visée et obtenez un diplôme professionnel reconnu au niveau fédéral à l'issue d'un examen final.

**OP Centres d'orientation professionnel-
le du canton de Berne**

OP Tramelan
Service spécialisé des
diplômes professionnels pour adultes
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan

Tél. 031 635 38 99
dpa@be.ch
www.be.ch/dpa

Le service spécialisé DPA vous soutient

- au moyen d'informations et de conseil sur les diplômes professionnels pour adultes
- dans le choix de la voie qui vous convient
- sur le chemin du diplôme professionnel (notamment lors de la validation des acquis de l'expérience)

**Office des écoles moyennes et de la
formation professionnelle (OMP)**

Pour l'admission à un diplôme professionnel pour adultes
Tél. 031 636 16 40
dpa.berne@be.ch

Attention

Il est obligatoire de passer par une étape d'information auprès du service spécialisé DPA avant de commencer une procédure d'admission auprès de l'OMP.

Il n'est jamais trop tard!
Diplômes professionnels pour adultes

**CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE
POUR ADULTES**

**PLUS DE COMPÉTENCES.
PLUS DE SUCCÈS.
PLUS DE PERSPECTIVES.**

OP Centres d'orientation professionnelle du canton de Berne

OP Tramelan

[Service spécialisé des diplômes professionnels pour adultes](#)

Chemin des Lovières 13

2720 Tramelan

+41 31 635 38 99

dpa@be.ch

www.be.ch/dpa